

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 8 juillet 2010*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

Etaient Présents : M. MOUNOURY, Mme GUERIN, MM. GRAS, MAZOUÉ, TISSERAND, HOUSSINOT, QUENTIN, Mme LEVASSEUR, M. SARRAZIN, Mmes DUWEZ, BAUDIER, MILLOCHAU, M. SAUGEZ,

Absents excusés :

M. MARTY

M. COUTURIER

Monsieur HOUSSINOT est élu secrétaire.

### LE CONSEIL :

☐ Approuve le compte rendu de la séance précédente, sous réserve de modifier la date de création du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe soit le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et non 1<sup>er</sup> juillet 2009.

☐ Monsieur le Maire informe les conseillers, que dans le cadre de sa délégation, il a pris une décision concernant la construction d'un tennis couvert.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

Entreprise LEPRINCE : terrassement, VRD et espaces verts (lot 1) pour un montant de 35 127.58 E H.T.

Entreprise SIMEON : sols sportifs et clôtures (lot 2) pour un montant de 40 530.00 E H.T.

Entreprise SPACIO TEMPO : court couvert (lot 3) pour un montant de 128 947.00 E H.T.

Dit que les actes d'engagement seront signés après le délai légal.

☐ Compte tenu de la volonté de la commune de CORBREUSE d'abandonner la gestion en régie de ses transports (ligne 128-128-001) CORBREUSE/DOURDAN,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec VEOLIA TRANSPORT et lui confie ainsi la gestion et l'exploitation de la ligne 013-013-022 CORBREUSE/DOURDAN du 2 septembre 2010 au 31 décembre 2010 pour un montant de 38 949 E T.T.C.

*13 voix POUR*



☐ Autorise Monsieur le Maire à négocier au mieux-disant la vente de certains cars de la commune.

*13 voix POUR*

☐ Décide de créer un poste d'attaché à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2010.

Prend note que le tableau des emplois de la filière administrative est modifié à compter du 1<sup>er</sup> août 2010.

*13 voix POUR*

☐ Compte tenu de la création d'un emploi d'attaché à compter du 1<sup>er</sup> août 2010, modifie la délibération portant sur le régime indemnitaire en y intégrant le cadre d'emploi d'attaché dans la filière administrative au niveau :

- de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)
- de l'indemnité d'exercice de mission des préfetures (IEMP)

*13 voix POUR*

### QUESTIONS DIVERSES

\* Désignation des délégués de l'administration pour la révision de la liste électorale.  
Sont candidats : Madame Pascale LEVASSEUR, Messieurs Jean HOUSSINOT et Gilles MARTY.

\* Entretien du cimetière à revoir.

\* Mise en œuvre du Plan Canicule.

\* Informations sur les risques naturels consultables sur le site « risques.gouv.fr ».

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.***